



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT RV-2019-19-11

PRENEZ AVIS QUE :

Le **Règlement RV-2019-19-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement des zones M2563, M2567, H2569 et H2571 et ajout de dispositions particulières pour la zone M2566, près du boulevard Étienne-Dallaire entre le boulevard Alphonse-Desjardins et la rue Saint-Omer, secteur Lévis)**, adopté par le conseil de la Ville le 8 juillet 2019, est entré en vigueur le 10 août 2019.

Ce règlement a pour objet d'agrandir les zones M2563, M2567, H2569 et H2571 à même une partie des zones H2569, H2571 et H2572 et M2563 et d'assujettir la zone M2566 au Chapitre IX.1 'Dispositions particulières à certaines zones des pôles structurants et des noyaux de proximité de type 1 ' du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Le 14 août 2019

L'assistante-greffière

(signé) Anne Bernier

Anne Bernier, avocate